



N° 25

MARS - AVRIL 2004

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire

Cher(e)s Administré(e)s,

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai pu mesurer l'intérêt que vous portiez aux éléments de sécurité que nous avons fait mettre en place en ce mois de février, obstacles visant à diminuer la vitesse à laquelle les automobilistes et les motards traversent notre village. Chacun a pu s'apercevoir que ces îlots et 'rétrécisseurs' de chaussée ont bien permis de diminuer sensiblement cette vitesse, objet de votre préoccupation quotidienne et de la nôtre bien entendu.

C'est la raison pour laquelle nous pérenniserons ces aménagements.

Soyez remerciés des remarques et suggestions écrites ou verbales formulées. Elles ont été appréciées, relevées, listées et seront examinées attentivement avec les services compétents au moment de la confection des ouvrages.

S'il nous reste à parfaire ...

- la signalisation verticale s'y rapportant ? notamment en avertissant suffisamment à l'avance les usagers de ces routes, en prévoyant des priorités de sortie et d'entrée de village ...

- la signalisation horizontale et la matérialisation de places de stationnement dont le rôle est primordial pour éviter le croisement de deux véhicules ...

... notre objectif semble atteint à ces différents endroits ; nous poursuivrons nos efforts ailleurs. Que les services techniques du Conseil Général d'Eure et Loir soient remerciés de l'aide précieuse qu'ils nous apportent, de leur savoir-faire apprécié à sa juste valeur.

Un constat regrettable toutefois :

- pour préserver une sécurité indispensable, la commune se trouve obligée d'engager des dépenses dont elle se serait bien passée ... parce qu'une partie d'automobilistes peu civiques, peu respectueux des autres et du code de la route ignorent les arrêts obligatoires, les priorités, les interdictions de dépasser en agglomération et bien évidemment la vitesse maximum autorisée pour traverser un village ... 50 km/h !



Vos élus restent mobilisés.

Votre maire,

INFOS COMMUNE

ADSL

Les efforts conjoints des habitants de Boutigny-Prouais et de leurs élus semblent avoir porté leurs fruits. Le département a en effet signé un accord avec France Télécom pour le déploiement du haut débit et Boutigny-Prouais figure en bonne place sur la liste des communes devant bénéficier du programme mis sur pieds. Aux der-



nières nouvelles, de la bouche du président du conseil général d'Eure-et-Loir, Albéric de Montgolfier, et avec toutes les précautions d'usage, l'ADSL devrait donc arriver en fin d'année 2004.



INTERNET

Alors qu'il n'a que quelques semaines d'existence, le site Internet de Boutigny-Prouais fait déjà parler de lui... Il a en effet été retenu, dans sa catégorie (site de communes de moins de 2000 habitants), pour participer au Trophée de la Communication 2004. Le

conseil municipal a accepté avec plaisir de débloquer les 89 € demandés pour la participation au vote dont le verdict sera connu en novembre. S'il est primé, le site de la commune ne recevra qu'une récompense symbolique mais ce serait pour nous une grande fierté et un bel hommage au travail de Claude Serreau, conseiller municipal, qui l'a réalisé de ses blanches mains.



<http://www.mairie-boutigny-prouais.fr>

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information

Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr

Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)



CONSEIL MUNICIPAL

30 janvier 2004

- **a autorisé**, à l'unanimité, le reversement au Comité des fêtes de Boutigny des sommes récoltées dans le cadre de la location des tables et des bancs communaux.



En accord avec Mme Benguigui, responsable de la vie associative, et afin de pallier l'absence de l'agent d'entretien qui effectuait cette prestation, Mlle Libberecht, membre du bureau du comité des fêtes de Boutigny, a accepté de prendre bénévolement à sa charge la location du matériel en question. Les sommes à reverser seront soumises périodiquement à l'approbation du conseil municipal.

- **a décidé**, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du collège François Mauriac de Houdan pour l'organisation d'un séjour d'une semaine dans les Alpes, à hauteur de 15 € par élève.



Vingt-quatre enfants résidant à Boutigny-Prouais et scolarisés en 6^{ème} sont concernés. Le conseil municipal note que ce séjour est beaucoup plus qu'une simple classe de neige, mais un véritable projet pédagogique. Il insiste aussi sur le fait que les partici-

pations versées par les communes servent notamment à payer tout ou partie des séjours des familles qui ont des difficultés financières.

- **a accepté**, à l'unanimité, de faire procéder à la réparation d'un lampadaire à Beauchêne, pour un montant de 450,98 € HT.



Cette nouvelle intervention a été provoquée par un énième acte de vandalisme (le rapport constate une fois de plus de nombreux impacts de balles sur le foyer). Madame le Maire va porter plainte au nom de la commune et tient à préciser que c'est la dernière fois qu'elle présente un devis à l'approbation du conseil. En effet, la collectivité ne va pas systématiquement payer pour les exactions de certains. Madame le Maire regrette par ailleurs qu'aucun sursaut de civilité ne soit observé par les riverains qui réclament les réparations, mais qui ne veulent pas témoigner sur le ou les responsables.

- **a accepté**, à l'unanimité, le devis de réparation d'une pompe sur la station d'épuration de Prouais, pour un montant de 1 754,99 € HT.

INFOS COMMUNE

SALLE POLYVALENTE

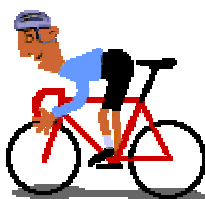
Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent numéro d'Entre Nous, la salle polyvalente est vouée à changer de destination dans le cadre de la restructuration du site scolaire de Boutigny. Notez donc que, désormais, plus aucune location n'est possible pour les particuliers. Seules les associations continuent de bénéficier de cette infrastructure.

COURSES CYCLISTES

Les routes de Boutigny-Prouais ne sont peut-être pas toujours du goût des habitants, à juste titre, mais elles font visiblement le bonheur des cyclistes. Avant le Tour de France, cet été, deux nouvelles épreuves vont traverser prochainement la commune :

- Le lundi 12 avril : l'Entente Cycliste du Houdanais organise le « Prix de la Municipalité », à 13h30 (catégories 3-4-5) et 15h (catégories 1-2). Le peloton s'élancera de l'église de Boutigny, visitera Le Mesnil-sur-Opton et Allemant avant de revenir vers Boutigny.

- Le dimanche 25 avril, le Vélo Club Trapiste propose le « Prix de l'OMS » qui arrivera dans Boutigny par la route de Broué, vers 9h50, avant d'en sortir par Allemant en direction de Condé-sur-Vesgre.



HORAIRES DES TONTES



Les beaux jours vont finir par arriver... et avec eux le doux gazouillis des tondeuses et autres « outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore » (arrêté préfectoral n°4845 du 15 décembre 1992). Comme tous les ans, voici un rappel des plages horaires à respecter pour rester bons amis :

Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h30
Samedis : 9h-12h et 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h

EAU DE BOUTIGNY

Hélas comme tous les ans, les analyses de l'eau de Boutigny effectuées par la Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) font apparaître un taux de nitrates supérieur à la limite réglementaire de 50 mg/l.

Sa consommation est donc toujours déconseillée aux femmes enceintes et aux enfants de moins de six mois.

SANTÉ À HOUDAN

Afin de faciliter l'accès à l'hôpital et au Centre de Santé, la porte située sur le chemin de promenade de la Vesgre (au départ du n°28 de l'avenue de Paris) est ouverte de 7h30 à 21h.

AFM

Adhérer à l'Association Française contre les Myopathies, c'est être porteur des fondements de l'association exposés dans la charte AFM, soutenir l'action de l'AFM, diffuser les messages portés par l'AFM, inciter la participation du plus grand nombre aux opérations initiées par l'AFM, notamment lors du Téléthon, être respectueux des règles et fonctionnements de l'AFM, s'acquitter régulièrement de sa cotisation (15 € seule ou 25 € avec l'abonnement au magazine VLM). Bulletin d'adhésion à retirer en Mairie. Merci.

ONAC

Votre mari décédé recevait une pension attribuée au titre du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, ou était éligible à ce droit à pension mais il avait opté pour une pension civile. Dans les cas susnommés, vous être ressortissante de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) et vous pouvez bénéficier de l'attribution d'une carte de veuve de guerre. Informations au 02 37 21 54 11 (6, place des Épars, 28000 Chartres).

VIE ASSOCIATIVE

POMPIERS

En ce début d'année 2004, nous tenons à remercier tout particulièrement les habitants de la commune, ainsi que Mme le Maire, pour leur soutien.

La compagnie des Sapeurs-Pompiers de Boutigny-Prouais

Bilan des interventions

En 2003 :

Sorties effectuées = 63

Blessés = 13

Malaises = 19

Feux = 3

Accident sur la voie publique = 8

Inondation = 1

Insectes = 16

Divers = 3



Rappel des n° d'urgence à composer (un seul peut suffire à déclencher plusieurs services) :

112 (depuis un téléphone portable), 18 (Sapeurs Pompiers), 17 (Gendarmerie), 15 (SAMU).

ABBP

L'Association de la Bibliothèque de Boutigny-Prouais (ABBP) organise sa 13^e exposition de peinture, samedi 20 (14h-18h) et dimanche 21 mars (10h-12h et 14h-18h), dans la salle polyvalente de Boutigny.

Cette exposition rassemblera les œuvres de peintres amateurs et sera parrainée par Claudine Hédiard, lauréate du prix du Public de l'exposition 2003.

Comme chaque année, les visiteurs seront invités, par un vote, à décerner le prix du public 2004 qui sera remis le dimanche à 18h. C'est avec plaisir qu'à l'issue de l'exposition, nous vous invitons à nous retrouver autour d'un verre, à partir de 19h dans la bibliothèque.

COMITÉS DES FÊTES DE BOUTIGNY ET DE PROUAIS

Concours des Maisons Fleuries.

(Voir le règlement et le bulletin d'inscription en annexe).

COMITÉ DES FÊTES DE BOUTIGNY

- Le Comité des fêtes de Boutigny organise une soirée antillaise (repas et soirée dansante), le samedi 27 mars, à 20h dans la salle polyvalente (20 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de moins de 7 ans). Pour toutes réservations (avant le samedi 20 mars) : Nathalie au 06 62 16 15 87.

Tarifs des locations de vaisselle (au minimum 50 unités par type) :

Assiettes plates, assiettes à dessert, verres, flûtes et couverts (prix unitaire 0,15 €) : 7,50 € pour un lot de 50, 9 € pour 60, 10,50 € pour 70, 12 € pour 80, 13,50 € pour 90, 15 € pour 100. Les prix des cinq éléments sont cumulés. Pour une fête de 100 personnes, par exemple, il vous en coûtera 75 € au total. Les cautions sont également progressives : 375 € pour 50, puis 450 €, 525 €, 600 €, 675 € et 750 €. Tout élément cassé ou perdu sera facturé 2,50 €. Une remise de 20% est accordée aux associations.

- Tarifs des locations autre matériel :

Friteuse électrique 20 litres (380 V) : 31 € (caution de 310 €)

Barbecue : 16 € (caution de 160 €)

Cafetière (grande capacité) : 15 € pour les associations (caution de 150 €), 20 € pour les habitants de la commune (caution de 200 €).

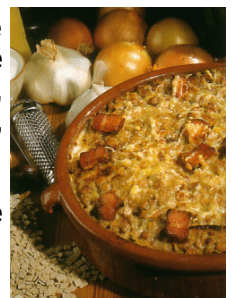
Tente de réception : 125 € pour les associations (caution de 1250 €), 185 € pour les habitants de la commune (caution de 1850 €), 260 € pour les hors-commune (caution de 2600 €). Pour le montage de la tente, si nécessaire : 20 €/personne.

Bancs et tables : 2,10 € pour deux tréteaux et une table (caution de 8 €), 1,20 € pour un banc (caution de 5 €).

COMITÉ DES FÊTES DE PROUAIS

Le Comité des fêtes de Prouais organise une soirée tartiflette, le samedi 20 mars, à 20h dans la salle des fêtes de Broué (15 € pour les adultes, 7,50 € pour les enfants entre 7 et 14 ans, gratuit pour les moins de 7 ans). Au menu : apéritif, tartiflette, jambon cru, salade, glaces, ¼ de vin ... et danse toute la nuit !

Inscriptions auprès de Mme Baillon (02 37 43 22 41) ou Mme Marie (02 37 43 28 32) ou M. Gainon (06 23 06 41 29).



AGENDA

Samedi 20 mars : Soirée tartiflette organisée par le Comité des fêtes de Prouais (voir Vie Associative)
Samedi 20 et dimanche 21 mars : Exposition de peinture organisée par l'ABBP (voir Vie Associative)
Dimanche 21 mars : Foire à Tout, de 8h à 18h à Bazainville (01 34 94 29 29)
Samedi 27 mars : Soirée antillaise organisée par le Comité des fêtes de Boutigny (voir Vie Associative)
Samedi 27 mars : Concert avec le Chœur de Chambre de Versailles, à 20h30 en l'église de Civry-la-Forêt (01 34 87 71 51)
Samedi 27 mars : Soirée dansante, à 20h30 dans la salle des fêtes de Longnes (01 30 42 40 00)
Dimanche 28 mars : Messe à 11h à Boutigny
Samedi 3 avril : Théâtre, à 20h30 dans la salle polyvalente de Tacoignières (01 34 86 47 69)
Dimanche 4 avril : Concours de tir à l'arc, pour débutants licenciés FFTA, de 9h à 17h dans la salle municipale de Bazainville (01 34 87 61 97)
Dimanche 4 avril : Bourse aux jouets, dans la salle polyvalente de Saint-Lubin-de-la-Haye (entrée gratuite)
Dimanche 4 avril : Foire à Tout, de 8h à 19h, au centre du village de Méré (01 34 86 79 55)
Dimanche 11 et lundi 12 avril : Fête foraine de Pâques, sur la place de l'église de Boutigny (06 62 16 15 87)
Dimanche 11 avril : Exposition sur le Moyen Âge (« L'Escrime »), de 14h30 à 18h, au Donjon de Houdan (01 30 46 10 59)
Lundi 12 avril : Course cycliste « Prix de la Municipalité » (voir Infos Commune)
Samedi 17 avril : Concours de boules, à 14h sur le terrain communal de Tacoignières (01 34 87 24 11)
Samedi 24 et dimanche 25 avril : Fête de la Saint-Georges, à Richebourg, avec, entre autres, une soirée dansante le samedi, à 20h30 dans la salle Edith-Piaf (01 34 94 25 10)
Dimanche 25 avril : Foire à Tout organisée par les Anciens Combattants de Boutigny-Prouais et de ses environs, de 9h à 18h sur la place de l'église de Boutigny (02 37 65 18 74)
Dimanche 25 avril : Course cycliste « Prix de l'OMS » (voir Infos Commune)

CARNET

Décès

Mr René Poyer décédé le 1er janvier 2004 (Les Primevères)

La municipalité adresse ses condoléances aux familles.

SANTÉ

Gardes de médecine : composez le **15**
 Pharmacies : composez le **01 34 84 30 56**
 Taxi agréé CPAM : **02 37 65 17 71**

FICHE PRATIQUE

ATTENTION - Les heures limites de dépôt du courrier sont avancées dans les différentes postes avoisinantes : **Bû (16h), Broué (15h45), Abondant (16h)**

Horaires d'ouverture de la poste à Broué

<i>Lundi</i>	14h00 à 17h00	<i>Mercredi</i>	09h00 à 12h00
<i>Mardi</i>	14h00 à 17h00	<i>Samedi</i>	10h30 à 12h00
<i>Jeudi</i>	14h00 à 17h00		
<i>Vendredi</i>	14h00 à 17h00		

Tél : 02 37 43 20 00

Horaires d'ouverture de la poste à Houdan

Tous les jours **8h30 à 12h00 - 14h30 à 17h30**
Samedi **8h30 à 12h00**

Tél : 01 30 46 17 23

Horaires d'ouverture de la Mairie

BOUTIGNY

<i>Mardi</i>	16h00 à 18h00
<i>Jeudi</i>	16h00 à 18h00
<i>Vendredi</i>	16h00 à 18h00
<i>Samedi</i>	10h30 à 12h00

PROUAIS

<i>Lundi*</i>	16h00 à 17h30
<i>Samedi</i>	08h30 à 10h00

Notez bien que la permanence du secrétariat de mairie, le lundi à Prouais, est supprimée durant la période des vacances scolaires.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Boutigny-Prouais

Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les « dépôts sauvages », de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux ...)

Période d'hiver : du 1^{er} novembre au 28 février

- mercredi après-midi de **14 h à 17 h**
- samedi de **9 h à 12 h et de 14 à 17 h**

Période d'été : du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi, mercredi, vendredi après-midi de **14 h à 18 h**
- samedi de **8 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

<i>Mercredi</i>	16h00 à 18h00
<i>Samedi</i>	16h00 à 18h00

Il est obligatoire de coller son « macaron » Syrom sur le pare-brise du véhicule (un par foyer). Ces macarons sont distribués à la Mairie. Pour les artisans et les entreprises, des tickets sont en vente, également à la Mairie, qui leur permettent d'utiliser la déchetterie à titre professionnel.